



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Actions

Question écrite n° 1427

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre de l'économie sur l'indice CAC 40 qui ne comporte plus actuellement que 39 valeurs de référence, après la fusion de Matra-Hachette. Il lui demande s'il envisage sa mise à jour.

Texte de la réponse

La détermination de l'indice CAC 40 est placée sous l'autorité d'un conseil scientifique mis en place par la société des Bourses françaises (SBF). Le conseil, qui se réunit au moins quatre fois par an, a pour mission d'adapter l'échantillon pour lui conserver à tout moment son niveau de représentativité et de fiabilité. Aucun représentant de l'État ne participe à ses travaux. La détermination du nombre de valeurs retenues pour composer l'échantillon résulte de la synthèse de deux contraintes opposées : d'une part, un nombre suffisamment élevé pour mettre l'indice à l'abri d'éventuelles manipulations au travers des valeurs qui le composent ; d'autre part, un nombre relativement faible pour faciliter les stratégies d'arbitrage et de couverture sur le marché des valeurs de l'indice. Le choix des valeurs s'effectue en fonction d'exigences de taille, de liquidité et de diversification économique. Les modifications de l'échantillon et de la liste des valeurs de remplacement (valeurs susceptibles d'entrer dans la composition de l'indice) sont rendues publiques aussitôt après les réunions du conseil scientifique. Elles ne deviennent effectives qu'après un délai minimal de quatre semaines. Le 22 janvier 1993, le conseil scientifique a admis l'action Rhone-Poulenc comme valeur de l'indice CAC 40, avec effet quatre semaines plus tard, soit le 22 février 1993. Le 25 janvier, les titres Matra et Hachette ont fusionné, réduisant le nombre des valeurs de l'indice à 39. Le 22 février, l'action Rhone-Poulenc a intégré l'indice CAC 40 qui est ainsi à nouveau composé de quarante valeurs.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1427

Rubrique : Marchés financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1479

Réponse publiée le : 6 septembre 1993, page 2815